

La petite enfance : concepts et arguments

Eveline Pressoir

1. PRÉAMBULE : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTS DE BASE

FONDASYON FÈB, KAY KRAZE

a. Le séisme de 2010 a provoqué la mort d'environ 220 000 personnes, fait 300 000 blessés, dont 4 000 durent être amputés, et déplacé 1,6 million de personnes, dont près de 800 000 enfants [1].

Or, la vulnérabilité des jeunes enfants et leur dépendance les rendent plus fragiles que quiconque aux problèmes qui caractérisent maints pays en développement : manque de politique adéquate, insuffisance des services publics, faiblesses des ressources humaines et financières. Les jeunes enfants sont aussi plus vulnérables dans les situations d'urgence, alors même qu'ils représentent le pourcentage le plus élevé de la population affectée.

La population globale de jeunes enfants va elle-même évoluer dans le pays, car le taux moyen de fécondité est passé de 4,1 % en 2009 à 3,5 %, selon l'Enquête EMMUS-V – Haïti 2012.

La même enquête témoigne que 22 % des enfants souffrent de malnutrition chronique (14 % sous une forme modérée et 8 % sous une forme sévère), dont 23 % de garçons et 20 % de filles, 16 % en zones urbaines et 25 % en zones rurales.

La mortalité néonatale est de 31 pour 1 000, la mortalité infantile, de 59 pour 1 000, et la mortalité infanto-juvénile, de 88 pour 1 000.

Chez les enfants de moins de deux ans, 57,6 % ont un acte de naissance et 68,4 % sont enregistrés, tandis que 87,7 % des enfants de deux à quatre ans ont un acte de naissance et que le même pourcentage est enregistré.

Avant le séisme, environ 590 000 enfants d'âge préscolaire (20 %) étaient inscrits dans l'une ou l'autre des modalités de cet ordre d'enseignement, dont 5,5 % seulement étaient publiques,

n'accueillant que 4,67 % des enfants d'âge préscolaire [2]. De ce nombre, il était admis qu'environ 200 000 étaient en fait des sur-agés.

b. Dans les centres d'accueil et les préscolaires, la prise en compte des aspects de la santé et de la nutrition de l'enfant est peu répandue : pas de soins de santé réguliers (rarement une infirmerie, parfois une trousse de santé), pas assez de cantines scolaires. Les conditions relatives à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement sont très inégales et largement en dessous des normes.

Les mesures ayant trait à la protection (enregistrement à la naissance, protection contre les violences, encadrement des crèches et orphelinats, protection des enfants en domesticité, des enfants de la rue, etc.) sont insuffisamment développées : avant le séisme, on s'accordait à dire qu'environ 80 % des enfants étaient enregistrés à la naissance [3], avec un décalage de 10 % entre le rural (78 %) et l'urbain (87 %), mais il se pourrait que ces chiffres soient surestimés, en raison d'une carence de fichiers aux niveaux décentralisés.

L'Institut du bien-être social et de la recherche (IBESR) affirmait avant le séisme qu'il y avait environ 50 000 orphelins en Haïti, placés dans 66 crèches et 67 orphelinats. Mais, selon l'UNICEF, il y aurait eu environ 380 000 « orphelins » en Haïti... avant le séisme [4]. En fait, une bonne partie de ces « orphelins » ont des parents vivants : trop pauvres, ceux-ci ont préféré les abandonner, en espérant pour eux « une vie meilleure ailleurs ».

Dans un tel contexte, l'éducation des adultes demeure un facteur clé. Cependant, l'Enquête EMMUS-V – Haïti 2012 donne un taux net de 76,7 % d'hommes et de 77,7 % de femmes ayant fréquenté l'école primaire et un taux net de 21,6 % d'hommes et de 29,1 % de femmes ayant fréquenté l'école secondaire. Les programmes d'éducation parentale existent de manière limitée dans l'espace et le temps. ►

Les enseignants du préscolaire (environ 20 000) sont très peu formés à la pédagogie du jeune enfant et recrutés à des degrés divers de scolarité et de formation (67 % sont jardiniers (éducateurs ou éducatrices) et 24 %, aide-jardiniers (moniteurs ou monitrices) [4].

Il nous faut donc élargir notre approche de la *reconstruction* et saisir cette occasion de repenser le système éducatif haïtien afin de lui donner de meilleures bases et de garantir à tous ses enfants, en nous penchant sur les plus jeunes, « un bon départ dans la vie ».

2. ANALYSE ET ARGUMENTAIRE OU PA CHITA SOU CHÈZ BANKAL

Dans le *Rapport sur l'Éducation pour tous* consacré à la petite enfance, on trouve la définition suivante :

« L'EPPE [éducation et protection de la petite enfance] favorise la survie, la croissance, le développement et l'apprentissage des enfants, y compris la santé, la nutrition et l'hygiène, et le développement cognitif, social, physique et affectif: de la naissance à l'entrée à l'école primaire dans des cadres formels, informels et non formels¹ ».

Le Rapport considère d'emblée l'enfant comme un tout, conformément à l'approche intégrée du développement du jeune enfant, et met en lumière l'intrication du physiologique et du psychologique, donc des interventions dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'eau, hygiène et assainissement et de la protection. La coordination de tous ces secteurs est donc incontournable, car tous les aspects du développement de l'enfant sont en corrélation et ne peuvent être qu'artificiellement séparés. De même, il est actuellement clairement reconnu que les interventions strictement sectorielles, sans coordination avec les autres, ont des résultats limités.

La nécessité et l'urgence d'investir dans la petite enfance sont maintenant largement reconnues, les argumentaires étant d'ordre éthique, scientifique et économique :

Éthique : *« Tout enfant dans le monde a droit à la survie et à un développement optimum, sans discrimination de race, sexe, religion ou toute autre considération². »* Les interventions précoces ont pour effet de favoriser l'égalité des chances pour tous.

Investir dans la petite enfance contribue à réduire les discriminations liées au genre et celles liées au statut social. La *Convention des droits de l'enfant* (ratifiée par Haïti) rappelle le droit de tout enfant *« de se développer au maximum de ses potentialités³ »*.

Scientifique : La science du développement du jeune enfant a largement démontré que les premières années de l'enfance, y compris la période prénatale, sont cruciales pour son développement tant physique que psychologique. Le cerveau atteint

80 % de son potentiel de développement à trois ans [5] et 90 % à huit ans, les mises en connexion des neurones et des synapses, ainsi que les capacités à apprendre et à réfléchir se mettent en place dès le plus jeune âge, ceci se déroulant dans le cadre d'une relation socialisante qui le favorise ou non.

L'approche intégrée appliquée dans l'objectif 1 de l'Éducation pour tous (EPT) est ainsi scientifiquement fondée : les développements physique et psychologique de l'enfant ne sont pas successifs, mais se font de manière synchrone et sont étroitement corrélés.

Économique : C'est du domaine du savoir reconnu que la prévention coûte moins cher que le traitement. Les retours sur l'investissement dans l'approche intégrée au développement de la petite enfance sont de l'ordre de 3 \$ à 17 \$ pour chaque dollar investi [6, 7, 8].

En dernière instance, investir dans la petite enfance est une stratégie efficace dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, car cet investissement permet de rompre le cercle vicieux de transmission générationnelle de la pauvreté dans les familles et la communauté [9].

La petite enfance et le développement durable : Le monde est en pleine mutation. Les changements environnementaux qui adviennent ne sont pas seulement climatiques, mais touchent aussi l'organisation de la société, et les changements sociaux et économiques sont une des conséquences de la mondialisation. Ce qui les caractérise actuellement, c'est leur ampleur et leur rapidité. Il est bon de noter ici que, faisant suite à la résolution de la 57^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (décembre 2002), la Décennie des Nations unies pour l'Éducation durable (UNDESD : 2005-2014), lancée à New York en mars 2005, a pour objectif, entre autres, de *« rendre plus visible le rôle central joué par l'éducation et l'apprentissage dans la poursuite universelle du développement durable⁴ »*.

C'est ainsi que travailler à assurer à tout enfant « un bon départ dans la vie » n'est plus un objectif limité à l'enfant lui-même. Si nous voulons un monde plus viable et un futur meilleur, nous devons investir dans la petite enfance et construire une société plus juste et un environnement plus viable.

Les systèmes éducatifs de par le monde tentent d'atteindre les objectifs de la Conférence sur l'Éducation pour tous (EPT) tenue à Dakar en 2000, et ces objectifs peuvent être considérés comme un guide, une référence pour les Haïtiens, dans le cadre de la reconstruction. Que dit le premier objectif relatif à la petite enfance ?

Objectif 1 : *« Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et, notamment, des enfants les plus vulnérables et défavorisés. »*

Il convient de noter deux particularités de cet objectif : il consacre clairement la place de l'éducation des jeunes enfants

1. Rapport mondial de suivi sur l'EPT.2007, p3

2. CDE

3. CDE

4. UNDESD 2005-2014

dans le cursus scolaire et consacre de même une approche multisectionnelle (holistique) du développement du jeune enfant. La responsabilité de l'État y est aussi clairement mise en avant.

Cet objectif constituait à l'époque une avancée non négligeable qu'il est temps d'intégrer pleinement. De plus, son positionnement en tant que premier objectif, en tête de la série des six objectifs retenus, le marque aussi, clairement, comme conditionnant l'atteinte des objectifs suivants du cursus individuel de formation.

L'enfant ayant pour premier cercle de socialisation sa famille, les interventions et stratégies à proposer, singulièrement dans la perspective de la crise considérée comme base de planification pour la réforme des systèmes et leur planification à moyen et à long terme, devront s'articuler autour des trois cercles fondamentaux qui l'encadrent :

- La famille : premier cercle où l'enfant va naître et où se mettent en place les premières réponses nécessaires à sa survie et à son développement.
- Les services (multisectionnels) : capables d'apporter une réponse à ses droits et besoins fondamentaux en dehors de la famille.
- Le cadre politique et juridique qui encadre et soutient les deux premiers niveaux d'intervention.

Di chat nwa li blan pa fè li change koulè

Précisons quelques concepts :

Petite enfance

La définition de cette tranche d'âge renvoie généralement à la période allant de la naissance à l'âge de six ans, c'est-à-dire englobant les deux périodes de développement cognitif sensori-moteur (de 0 à 2 ans) et préopératoire (de 2 à 6 ans), selon Piaget ; et les stades oral (de 0 à 1 ou 2 ans), anal (de 2 à 3 ou 4 ans) et phallique/œdipien (de 4 à 6 ou 7 ans) selon la théorie freudienne.

C'est une période de développement physique et psychologique intense, qui met en place la structuration de base de l'individu dans sa relation au monde et à autrui (développement cognitif, psychosocial et affectif).

La *Convention des droits de l'enfant* (CDE), en tant que document de référence de base, contient peu de dispositions relatives spécifiquement au jeune enfant. Cependant, en 2005, le Comité des droits de l'enfant a mis cette période à son programme. Le document de travail qui en est résulté donne la place qui lui revient à cette tranche d'âge et aux obligations des États la concernant [10].

Cependant, dans la pratique, les divers acteurs travaillant pour la petite enfance se sont accordés pour donner une importance – jusqu'alors insuffisante – à la période de transition de la famille à l'école et du préscolaire à l'école, et donc inclure dans leurs préoccupations les deux premières années du primaire (de 6 à 8 ans).

C'est ainsi que le document du Comité des droits de l'enfant a retenu la période de la naissance à huit ans pour définir, de manière pragmatique, la petite enfance : Tous les jeunes enfants à partir de la naissance et durant toute la prime enfance, les années préscolaires, ainsi que la transition vers l'école, comme le confirme le Rapport spécifique de l'UNESCO sur la P.E⁵

La petite enfance inclut aussi les enfants déjà conçus mais non encore nés, c'est-à-dire la mère enceinte et l'enfant qu'elle porte.

Éveil

L'éveil peut être défini comme étant l'état d'un individu dont les différentes fonctions sensorielles (vue, audition, odorat, goût, toucher) sont stimulées et se montrent très sensibles et réceptives aux informations provenant du milieu environnant. L'éveil aide l'individu, le jeune enfant surtout, à apporter, sans trop traîner, des réponses appropriées aux sollicitations du monde qui l'entoure.

Éducation préscolaire

L'éducation préscolaire est le plus souvent perçue comme celle qui vise l'éveil et l'éducation de l'enfant de trois à six ans en vue de sa préparation pour le cycle primaire.

Elle désigne une gamme d'activités qui s'efforcent de rechercher le développement global de l'enfant de trois à six ans dans ses multiples aspects intellectuel, langagier, psychomoteur, physique et socio-affectif.

3. Conclusion : Approche intégrée ou holistique de la petite enfance

L'expression « approche holistique et intégrée de la petite enfance » renvoie à une approche globale des politiques et programmes s'adressant aux enfants de la naissance à huit ans, à leurs parents et aux dispensateurs de soins. Cette démarche a pour objectif de fournir une réponse adéquate aux besoins et droits du jeune enfant jusqu'à huit ans, afin de lui permettre de développer au mieux ses potentialités dans les domaines cognitif, langagier, moteur et socio-affectif.

L'approche holistique tient compte de l'évolution du jeune enfant sur les plans physique, intellectuel, affectif et de tous ses besoins et droits dans les domaines suivants : la santé, la nutrition, la protection sociale et juridique, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 UNDP (2010). *Haiti, six months after*.
- 2 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP) (2008). *Rapport*.
- 3 UNICEF. *Rapport annuel 2007*.
- 4 VARGAS-BARON, Emily, et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP) (2011). *Document-cadre de la politique DIPE en Haïti* (2^e version préliminaire).

5. Rapport Mondial de suivi de l'EPT, 2007, p5

5 SHONKOFF, Jack, et Deborah PHILLIPS (2000). *From Neurons to Neighborhoods: the Science of Early Childhood Development*, Washington, D.C., National Academy Press.

6 HECKMAN, James J., et Dimitriy V. MASTEROV (2006). *The Productivity Argument for Investing in Young Children*, Minneapolis, MN, Early Childhood Research Collaborative.

7 HECKMAN, James J. (2007). *The Technology of Skill Formation*, Communication préparée pour la réunion annuelle du Groupe consultatif (Santiago, Chili, octobre 2007).

8 ROLNICK, Arthur, et Rob GRUNEWALD (2006). *A Proposal for Achieving High Returns on Early Childhood Development*, Minneapolis, MN, Federal Reserve Bank of Minneapolis.

9 MORAN, Ricardo, Amartya K. SEN et Gro Harlem BRUNDTLAND (dir.) (2004). *Escaping the Poverty Trap: Investing in Children in Latin America*, Washington, D.C., Banque interaméricaine de développement.

10 HCNUDH (2005). « Commentaire général n° 7 », *Rapport mondial sur l'Éducation pour tous 2007*.

Eveline Pressoir est psychologue clinicienne. Elle a étudié la psychologie à l'Université catholique de Louvain (Belgique), se spécialisant en psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, puis la psychologie clinique à l'Université René Descartes-Sorbonne et à l'Institut de psychologie clinique (Paris). Elle a travaillé comme psychologue en Belgique, en France, aux États-Unis, en Haïti. Elle a ensuite rejoint l'UNICEF, pour lequel elle a travaillé 20 ans dans divers pays (Haïti et Afrique de l'Ouest et du Centre). Maintenant à la retraite, elle continue à militer comme consultante et au sein de plusieurs institutions. Parmi celles-ci, citons le Groupe consultatif pour la petite enfance (CG/ECCD), dont elle est membre honorifique et experte attachée, ainsi que le Groupe de travail pour la petite enfance de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), où elle est membre du comité directeur. epressoir@yahoo.fr

Lancement de la 3^e édition (2014) du PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE DU GRAHN

Vous êtes invité-e-s à proposer des candidatures de personnes méritantes qui vivent en Haïti à un ou plusieurs des prix suivants :

1. Prix de l'Action citoyenne de l'année
2. Prix de l'Agriculteur de l'année
3. Prix de l'Artisan de l'année
4. Prix de la Collaboration et de l'entraide de l'année
5. Prix de l'Éducateur de l'année
6. Prix de l'Entrepreneuriat « Madan Sara » de l'année
7. Prix de l'Environnement et de l'aménagement de l'année
8. Prix du Jeune entrepreneur de l'année
9. Prix du Leadership de l'année
10. Prix de Littérature d'expression créole de l'année
11. Prix de Littérature d'expression française de l'année
12. Prix de l'Organisme de l'année
13. Prix de la Ruralité de l'année
14. Prix du Scientifique de l'année
15. Prix Groupe Jean Vorbe du Sportif féminin de l'année
16. Prix Groupe Jean Vorbe du Sportif masculin de l'année

Date limite pour proposer des candidatures au concours 2014: 30 mars 2014
Formulaire de mise en candidature : <http://www.grahn-monde.org/public/?s=315>
Informations générales : <http://www.grahn-monde.org/public/?s=307>